

Communauté de Communes
" La Porte Normande "
Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure
Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01

Compte rendu de l'assemblée générale
 Séance ordinaire du 26 mai 2010

L'an deux mil dix et le vingt-six mai à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 17 mai 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Garencières, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Raymond GERLITZER, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Dominique DAVARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Gilles VILLEZ, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Rosine COULONG, Pierre PERSICO, Ketty REVEL, Claude BATAIS, Christophe ENÉE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Étienne COLLEU, Claude UGGERI, Éric LAINÉ, Jean-Pierre PICHOS, Renée BONNARD, Jean LEBLOND, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.

Madame Oger, Conseillère Générale.

Absents représentés par leurs suppléants : Didier DESSAINT est représenté par RIO Christian, Jean-Pierre GATINE est représenté par Serge RUEL, Michel BOURGY est représenté par Monsieur Hubert FAIVRE, Pascal DUPRE est représenté par Jean-Pierre LE HENAND.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Violaine PAULINE, Patricia BAZIN, Josette LEROUX

Absents : Messieurs Jean-Pierre MOREL, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Daniel LAVIGNE, Isabelle INFROY, Bernard PITETTE, Gérard DOLLEY, Didier SCHALLER, Marie-Martine COURSIN

Secrétaire de séance : Monsieur Étienne COLLEU.

43 présents et 43 votants

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- 1 - Personnel : - Modification poste CLSH Prey
 - Création de 2 postes techniques en CAE
- 2- Assainissement: - Approbation règlement de service
 - Marché contrôles diagnostics

- 3- Tourisme : - Tarifs du tir à l'arc
 - Festival : Tarifs des boissons et logos verre
 - Festival : Tarifs de location des stands au Festival
- 4-Enfance-Jeunesse : - Tarifs ados : repas pris en CLSH
- 5- Ordures Ménagères : - Tarifs des composteurs et bio-seaux
 - Protocole de mise en place
- 6 - Commissions
- 7- Questions diverses.

 Les comptes-rendus des assemblées des 8 et 14 avril 2010 sont adoptés à l'unanimité (42 voix).

Le Président donne lecture du courrier joint à la convocation de la présente assemblée .

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu de bureau

La réunion de bureau du 5 mai 2010 a préparé l'assemblée de ce jour.

1 - Personnel :

Création de postes

Ordures ménagères

La mise en place des composteurs et autres travaux techniques (livraison des bacs, nettoyage des bacs, service après-vente composteurs...) du service Ordures ménagères, nécessitent le recrutement d'un agent à 20 heures hebdomadaires. Il est proposé de recruter un agent technique 2ème classe en C.A.E.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 41 Voix Pour

↳ D'autoriser la création d'un CAE pour un poste d'agent technique 2ème classe à 20heures hebdomadaires.

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voirie

Un poste en CAE à 20 heures hebdomadaires est proposé afin de pallier aux besoins d'entretien et de travaux divers (PIC, Locaux enfance-jeunesse, Golf de La Couture Boussey, etc...) sur la collectivité.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 41 Voix Pour

↳ D'autoriser la création d'un CAE pour un poste d'agent technique 2ème classe à 20heures hebdomadaires.

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

18h45 arrivée de Monsieur Villez Champigny la Futelaye, les votants sont désormais au nombre de 43.

Modifications de poste

Enfance Jeunesse : CLSH Prey

Mademoiselle Chauvel, adjoint technique 2ème classe, au CLSH de Prey, vient de réussir le concours d'ATSEM.

La collectivité, principal employeur, la commune de Prey, a modifié son poste à compter du 1er avril 2010. Aussi, il est proposé de le changer également.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ De modifier un poste d'adjoint technique 2ème classe en poste d'ATSEM à compter du 1er avril 2010

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2 - SPAC - Approbation du règlement intérieur du service d'assainissement collectif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-8 et L2224-12

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 avril 2003 créant le service d'assainissement collectif,

Considérant la nécessité de définir par un règlement de service les relations entre le service d'assainissement collectif, l'exploitant du service d'assainissement collectif et ses usagers puis de préciser les droits et obligations respectifs de chacun,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ d'adopter le règlement du service d'assainissement collectif joint en annexe,

↳ d'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Marchés assainissement : Contrôles diagnostics

Après présentation de l'analyse détaillée, la commission d'appel d'offres, réunie le 4 mai 2010, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse de la société AMODIAG.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide :

↳ d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise AMODIAG pour un montant de 175 735 € HT,

↳ d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et tous documents relatifs à ce dossier, y compris les avenants inférieurs ou égaux à 5 % du montant de la prestation,

↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation des études de diagnostic et leurs frais annexes

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après avoir délibéré, décide à 42 Voix Pour et 1 abstention (Madame Revel).

Monsieur Le Président précise qu'un courrier est parti afin de savoir ce qu'il advient des subventions.

Mme Oger indique que le courrier a effectivement été reçu le matin même, et qu'à cet égard elle précise que le Conseil Général de l'Eure souhaite réétudier sa position sur le versement de subventions aux collectivités, un remaniement s'opère actuellement au sein du Conseil Général de l'Eure.

Monsieur le Président indique qu'une étude de faisabilité concernant une station d'épuration concernant les communes de Le l'Habit-Bois le Roy-Croth-Marcilly sur Eure était envisagée. Néanmoins, il précise qu'il serait dommage d'engager une étude si les travaux ne devaient pas se réaliser faute de subventions.

Madame Oger indique que les études sont toujours subventionnées et qu'il faut prendre rang.

Monsieur le Président répond qu'il serait inconcevable de payer une étude même à hauteur des 30% restants pour finalement ne rien réaliser derrière.

Madame Coulong intervient en demandant ce qu'il advient des subventions après 2012 ?

Elle émet l'hypothèse de réaliser une étude sur le collectif et le non collectif afin de savoir où l'on va.

Madame Oger réagit en indiquant qu'une première étude sur l'assainissement collectif a déjà été effectuée. Elle ajoute que certains projets sont à réaliser avec ou sans subventions.

Madame Coulong explique que désormais les techniques de l'assainissement non-collectif ont beaucoup évolué ces dix dernières années et qu'il serait judicieux de refaire cette étude afin de clarifier les zonages.

Madame Oger ajoute que la question est tout à fait posée puisque l'assainissement collectif est de 2 à 3 fois plus cher.

3 - Tourisme

Tarifs du tir à l'arc

L'activité d'été de tir à l'arc sera installée sur le site du mini-golf à La Couture Boussey. Les tarifs proposés par la commission tourisme sont les suivants :

-Adhérents CCPN enfant : 6€ adulte : 8€

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après avoir délibéré, décide à 42 Voix Pour
1 Abstention (M. Persico)

↳ d'adopter les tarifs proposés pour l'activité du tir à l'arc,

↳ d'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier (Nouveaux tarifs).

Les tarifs pratiqués en France ont été distribués aux élus. La commission du 19 mai, après étude des tarifs sur les différentes bases de loisirs, souhaite appliquer 1 seul et même tarif 6€ pour les enfants et 8€ pour les adultes.

Monsieur Le Bescond précise qu'un encadrement particulier est prévu.

Monsieur Persico demande quel est le salaire de cet encadrement ? Monsieur Le Bescond répond que faute de l'avoir amené, le salaire de l'intervenant est équilibré et que madame Duhamel sélectionne rigoureusement les prestataires selon leurs capacités mais aussi selon leurs prétentions.

Monsieur Persico souhaite savoir si le salaire de l'encadrant sera couvert avec les entrées, il ajoute que pour voter il est nécessaire d'avoir les recettes mais aussi les dépenses.

Monsieur Le Bescond propose de donner ce salaire en juin.

Tarifs vente d'alcool-Festival « ça sonne à la porte »

Cette année, la CCPN achètera la bière Hottetterre. Le personnel de la CCPN en assurera la vente afin d'encaisser le bénéfice. Les verres seront imprimés du logo Hautetterre pris en charge par l'entreprise elle-même.

La commission tourisme propose la vente du verre de bière à 2€ l'unité.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ d'autoriser sur « le bar la porte normande » la vente d'alcool du groupe 2 (ex : bière, cidre ...) au prix de 2€ le verre.

↳ de définir le prix de vente du logo publicitaire à imprimer sur les verres à 500 € pour 2000 impressions.

↳ d'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Le Bescond justifie que Hautetterre vendra les fûts au prix coûtant.

Tarifs location de stands-Festival « ça sonne à la porte »

La commission tourisme propose de modifier les tarifs de location des stands jusqu'alors fixés à 100 euros quelque soit la grandeur du stand. Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

stand de 1 à 2 m : 100 €

stand de 2 à 3 m : 150 €

stand de + de 3 m : 200 €

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ d'autoriser la modification de tarification pour les emplacements des stands à but lucratif aux tarifs proposés,

↳ d'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme Coulong précise que l'entrée au Festival est gratuite.

4 - Enfance-Jeunesse

Occasionnellement, lors d'activités, les adolescents du secteur Sac à dos sont amenés à prendre des repas dans les restaurants des CLSH. La commission Enfance-Jeunesse propose de répercuter en totalité le coût de 4,09€ par repas, sur la facturation au même titre que les enfants accueillis en CLSH.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ Décide d'autoriser la facturation en totalité du repas des ados pris en CLSH,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - Ordures Ménagères

Composteurs

La campagne de mise à disposition de composteurs va débuter. Afin d'inciter les administrés à composter, la commission Ordures Ménagères propose de faire participer les foyers à hauteur de 15 euros par composteur et de 2,30 euros par bio-seau en option.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ D'autoriser la facturation de composteurs à hauteur de 15 euros l'unité,

↳ D'autoriser la facturation de bio-seaux à hauteur de 2,30 euros l'unité, en option,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Protocole de distribution des composteurs

Afin de réglementer la mise en place et la distribution des composteurs, un protocole a été rédigé par le service Ordures Ménagères.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 43 Voix Pour

↳ De valider le protocole «de mise en place des composteurs » joint en annexe,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Le président détaille le protocole afin que toute l'assemblée en prenne connaissance.

Monsieur Masson demande comment cela va -t-il s'organiser?

Monsieur Confais indique que, par semaine, 25 composteurs seront livrés et montés chez les administrés. Pour le moment, les 250 foyers ayant répondu aux questionnaires mis en place seront prioritaires.

Monsieur Masson demande quelle sera l'organisation pour les administrés qui n'ont pas encore répondu ?

Monsieur Confais répond qu'il envisage une distribution dans le courant du 4ème trimestre 2010, ce qui a été validé par la commission. Par la même occasion, il rappelle que des réunions publiques sont organisées le 4 juin à Croth, le 10 juin à Saint-André et le 16 juin à La Couture Bousse.

Il précise également que trois communes n'ont pas indiqué de référent dont la formation se déroulera vendredi. Il s'agit des communes de Lignerolles, Fresney et Bretagnolles.

II - Commissions

Précisions :

Monsieur le président rappelle que la gazette est un moyen de communication et le reflet de la collectivité auprès des administrés d'où l'importance d'être distribuée. Elle touche toutes les classes et tous les âges. Les communes n'ayant pas retiré leurs gazettes sont invitées à les prendre avant de quitter l'assemblée.

Monsieur le président souhaite également faire le point sur les regroupements de commandes. Monsieur Le Bescond attend les réponses concernant le regroupement de commande pour le sel de déneigement pour le 18 mai avec les délibérations adéquates des conseils municipaux intéressés.

Concernant le balayage, la procédure est la même, à la seule différence que les documents sont à adresser à la CCPN en indiquant le nombre de kilomètres de voies départementales à balayer sur la commune. Une convention sera alors mise en place avec la nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la commission d'appel d'offres. Tout cela est à étudier et retourner à la CCPN avant fin juin 2010.

Monsieur Masson précise qu'il est dommageable que la distribution de la gazette ne soit plus de vigueur. Si la commune de Saint-André doit distribuer ces gazettes dans les boîtes aux lettres, cela signifie que 4 agents sont mobilisés durant 3 jours, ce qui est impossible surtout à cette époque de l'année. Les bulletins ne seront donc pas distribués mais déposés dans les lieux publics à la disposition des administrés.

Monsieur le président précise que les 23 autres communes s'en chargent. Soit par les agents ou encore les conseillers municipaux eux-mêmes. Le coût de création unitaire est de 0,30 €, quant au coût de distribution sur Saint André de l'Eure représente environ 250 euros par diffusion.

Monsieur Masson assure que sa commune ne peut dépenser ce budget surtout que cette gazette est de la compétence de la CCPN et non de la commune.

Madame Coulong précise que sa commune publie une gazette qui ne lui coûte rien du fait de la publicité des entreprises et artisans lui permet de couvrir ces frais. Elle propose aux communes intéressées de leur transmettre les informations.

Monsieur le président répond que concernant la CCPN, il est en discussion avec deux entreprises afin de mettre en place ce schéma.

🌀 Animation-Tourisme

🌀 Animation

Les animations d'Avril et Mai :

➤ Dans le cadre du festival «l'Eure Poétique et Musicale» dans le Pays d'Avre, d'Eure et Iton - le concert donné le 25 avril en l'église de Marcilly S/ Eure par l'ensemble de Cuivres de Paris a connu un réel succès (environ 180 personnes) -

Un grand moment, vitrine culturelle de la Porte NORMANDE. Merci à la Municipalité de Marcilly-sur-Eure qui a tout mis en œuvre pour la réussite de ce grand moment musical.

➤ Le Tour des Juniors - épreuve nationale sur 2 jours réunissant des équipes venues de toute la France, la 3^{ème} étape le Neubourg -Saint André le dimanche 2 mai.

Tout s'est bien déroulé - une distance de 70 km parcourue par 120 jeunes cyclistes - à une vitesse de 45 km/h - La course a tenu toutes ses promesses, avec 3 passages sur le territoire d'une dizaine de communes de la CCPN et l'arrivée à Saint-André.

Une organisation parfaitement rodée, très professionnelle, conduite par l'association «Cyclisme Assistance» du Neubourg, 80 encadrants, 55 véhicules et 150 bénévoles pour assurer la sécurité des villes traversées. Belle course également de la part des cadets, organisée par Pascal DUMOUTIER, président du club Andrésien.

Un peu de nostalgie : Cette journée n'a pas été sans rappeler à certains la course «Paris-Saint-André» c'était hier ... il y a une trentaine d'années ...

Merci à Bruno LIOUOT et à Vincent DUVAL pour le transport de matériel, à Emily COUTY du P.I.C, à Pascal DUMOUTIER et aux membres du Club pour l'organisation sur St André, à la mairie de La Couture-Boussey, au Service Technique de St André qui ont contribué à la réussite de l'événement.

➤ LES FOULEES DE PREY - 25^{ème} édition - le 13 mai (Jour de l'Ascension) -

Courses à pied sur routes toutes catégories (licenciés ou non) - 0,4km, 1,2km, 2,5km, 5km, 10km

En tout, 287 coureurs ont participé. Ce sont 107 coureurs « pros » qui se sont alignés au départ des 10Km- Plus de 123 enfants ont participé aux trois courses qui leur étaient réservées.

Le Challenge de la Porte NORMANDE a été remporté par la Commune de PREY.

➤ Dimanche 16 mai LA JOURNEE DE LA BICYCLETTE pour tous et LA CONCENTRATION DU PLATEAU (le vélo en famille - les clubs cyclos sur des parcours allant de 20 à 85 Kms).

Un partenariat ASA Cyclo /Porte NORMANDE. 209 participants dont 78 du territoire communautaire représentant de 11 communes.

16 clubs dont 2 du département.

Le Challenge de la Porte NORMANDE pour la commune la mieux représentée (remis en jeu pour la 3^{ème} année) - à été remporté par la commune de COUDRES avec 25 participants.

🔗 Bibliothèques

➤ L'ANIMATION DES BIBLIOTHEQUES - le Printemps Balkanique les 10 & 11 mai - Cette année LA MACEDOINE, représentée par le groupe BALKAVA, 4 musiciens de talent.

Ils ont été accueillis dans les écoles de Marcilly-sur-Eure, Garennes-sur-Eure et Saint-André ; ils ont donné deux concerts de musique traditionnelle Macédonienne - concerts de qualité.

80 personnes ont assisté au concert repas du 11 mai salle du Clos Mulet.

Il convient de souligner l'implication de l'Association des Amis de la Bibliothèque de St André, et en particulier de son Président Lionel TRAVERS et de son épouse qui ont accueilli et hébergé les musiciens.

🔗 Tourisme

➤ Mini-Golf - vacances de pâques - un bilan en demi-teinte - 247 entrées contre 380 en 2009.

Les causes de cette baisse de fréquentation sont d'une part, le mauvais temps en début de vacances (le temps de pâques à été déplorable), puis la période de cette année n'a pas été favorable, puisque du 3 au 18 avril alors qu'en 2009 elles s'échelonnaient du 18 avril au 3 mai.

La diffusion tardive du guide touristique du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton sur le territoire de la CCPN (après la période d'ouverture du mini-golf) et l'absence d'article dans la presse ont également contribué à cette baisse de fréquentations.

Grandes vacances 2010 : le mini Golf ouvrira ses portes du 3 juillet au 29 août;

➤ L'aire de stationnement des camping-car de Saint André de l'Eure :

Lundi 26 avril a eu lieu un rendez-vous réunissant Mme BOISAUBERT (marchés publics), Mme PETIT (assainissement), Mme DUHAMEL (Tourisme) et Michel LE BESCOND - un point a été fait sur le dossier - Après ré-examen de l'estimation, Michel LE BESCOND a décidé de ne pas lancer le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et de retravailler le projet afin de ramener le coût dans la fourchette budgétaire initiale. Le comité de pilotage (constitué de membres de la commission), lors de sa réunion du 5

mai, a remanié le projet. Le maître d'œuvre Techni-Route, reçu à la Porte NORMANDE le 11 mai dernier, s'est engagé à prendre en compte les remarques du comité de pilotage, à présenter rapidement le nouveau projet.

➤ Base V.T.T: Les parcours de maniabilité sis en forêt de St André a fait l'objet de dégradations - une plainte a été déposée à la Gendarmerie par Michel LE BESCOND.

Madame Oger intervient en félicitant Monsieur Boreggio, Maire de La Couture Boussey, qui a été médaillé pour le centième label handicap du département avec les installations du musée des instruments à vent.

🌀 Action Économique

La commission se réunie jeudi 27 mai à 18h.

➤ ZAE Saint André

Le bornage du terrain a été effectué avec du mal mais finalement c'est chose faite.

➤ Échangeur de la 154

Madame Oger intervient sur l'échangeur de la 154 en précisant que la région devrait être sollicitée. Monsieur Davard répond que la demande est déjà partie.

Le coût de l'étude s'élève à environ 100 000€. L'État prendrait 50% à charge.

Monsieur Davard précise qu'il est dommage de devoir refaire cette étude, de mobiliser les fonds et subventions alors que celle-ci a déjà été réalisée.

Monsieur Cissey est indigné à la vue de ce gâchis financier.

🌀 Assainissement

La commission se réunit le 31 mai.

➤ STEP de la Couture Boussey

L'expertise judiciaire est toujours en attente.

Le service assainissement, dans un but préventif de mauvaises odeurs, a fait évacuer les boues en bout de parcelles sur la commune de La Couture Boussey. Monsieur Gerlitzer rappelle que celles-ci respectent les normes en vigueur.

Le pont retourneur a été vérifié durant l'évacuation de ces boues.

➤ STEP de Saint-André de l'Eure

Les dernières mises au point sont en cours, les branchements EDF sont terminés.

M.S.E procède aux essais d'automatisme avant le transfert.

La station sera clôturée entièrement avant l'été.

🌀 Action Sociale Enfance-Jeunesse

➤ Fréquentations du secteur Enfance -Jeunesse

Monsieur Boreggio informe que le nouvel outils informatique du service a permis une lecture du 1er trimestre 2010. Il insiste sur le fait de prendre ces données avec beaucoup de prudence puisque comparativement au 1er trimestre 2009, les bases prises en compte ne sont plus les mêmes.

Généralement, tous centres accusent une baisse de fréquentations.

Saint André baisse de 1269h, La Couture Boussey de 3262H, Grossoeuvre de 163H, Bois le Roy de 133 H, Croth de 1023H, Garencières a baissé de 385H, Garennes augmente de 3070H, Prey de 2370H, Chavigny Bailleul de 48H.

La fréquentation de Sac'Ados baisse aussi. Les centres qui augmentent le taux de fréquentation sont en fait les centres créés en 2009, sur lesquels les bases étaient moindres.

La baisse globale du service est donc de 2163 heures soit une baisse d'effectifs des 2/3.
Avec le calcul sur les mêmes bases, la diminution serait de 1500 h.

Un bilan sera effectué sur le second semestre.

➤ CCAS

Monsieur Boreggio rappelle la réunion du CCAS qui aura lieu le jeudi 3 juin 18h30 à la salle du clos mulot à Saint André de l'Eure. Le thème en sera «la délinquance quelles solutions administratives et juridiques ? »
Toutes les personnes intéressées par le sujet seront les bienvenues.

Monsieur Hermé demande s'il est envisagé d'étendre le CISPDP à toute la CCPN ?

Monsieur Boreggio précise que le dossier est en préfecture. Le domaine d'intervention de la gendarmerie sera le même pour tous dès le 1er Août 2010, ce qui devrait faire avancer le dossier.

Monsieur Hermé fait remarquer que seules, les plus grandes collectivités peuvent avoir une police municipale, parfois mutualisées (ce qui est le cas de La Couture Boussey et Garennes sur Eure). Il demande si une police intercommunale pourrait éventuellement être envisagée.

Messieurs Boreggio et Douard indiquent que cette police municipale est très appréciée et que le taux de délinquance a baissé de 50% depuis sa mise en place. Ils précisent tout de même qu'avant tout ces ASVP ont un rôle de Prévention.

Une réunion sera organisée dès la rentrée de Septembre afin de repenser tout cela.

Rappel 5 juin l'Enfance en fête à partir de 10h30 place De Gaulle à Saint André de l'Eure.

☞ **Logement-Handicap**

Un comité des Maires est organisé le 10 juin avec l'intervention de l'Apave qui indiquera les grandes lignes préparatoires du diagnostic Handicap.

☞ **Voirie**

➤ Broyage

Les travaux de broyage ont commencé le 17 mai, l'épareuse fonctionne avec deux personnes : une le matin et l'autre l'après-midi, ce qui permet un travail continu.

Vendredi 28 mai, le service voirie réceptionnera le broyeur.

➤ Coulis

La campagne de coulis est terminée. Le marquage reste à refaire surtout à Prey. L'enduit bi-couches débutera en juin pour 3 semaines.

Le marché de maîtrise d'œuvres 2010 pour garencières sur les VC24 et VC135 démarreront courant 2ème semestre 2010 pour cause d'enfouissement d'électricité. Les entreprises Geodia conseils et Merlin ont été retenues pour ces chantiers.

Le marché pour la VC 168 à La Couture Boussey ont été notifiés à l'entreprise Seti conseil et celui de Marcilly sur Eure pour le VC 105 a été notifié à l'entreprise Merlin.

➤ Achat Véhicules

Un avis d'appel a été ouvert concernant l'achat d'un véhicule utilitaire pour le remplacement de la C3 en location.

La camionnette Jumper ayant brûlé, un marché a été lancé pour la remplacer.

Un avis d'appel à la concurrence concernant un chargeur pour équiper le Kubota, avec fourches pour charger les palettes a également été lancé.

♻️ **Ordures Ménagères**

➤ Collecte

Monsieur Confais indique que quelques soucis ont été rencontrés lundi de pentecôte. En effet, le lundi n'étant pas férié mais chômé, la société SNN a travaillé. Un mail a été envoyé dans les communes afin de prévenir la population.

➤ Communication

La représentante du service OM ainsi que le SETOM seront présents sur un stand lors de fête de la jeunesse.

Il est demandé si éventuellement, comme l'avait fait Ivry la Bataille, il serait possible de faire venir du compost afin de le distribuer aux gens.

Monsieur Confais indique que la place De Gaulle sera déjà bien occupée, et qu'il ne lui semble pas envisageable de mettre en place ce dispositif.

Il rappelle que le taux d'impropres dans le tri sélectif s'élève de 12 à 13% . Un effort est toujours à poursuivre.

➤ Marchés

Les marchés de collecte et de location de bennes seront très certainement d'un an renouvelable 3 fois car la société SNN semble avoir du mal avec la mise en place de la redevance sur le renouvellement envisagé précédemment.

Le SETOM ouvrira ses quais jusqu'à 18h, ce qui permettra une plus grande manœuvre horaire pour les rotations de bennes de collecte.

III - Questions diverses

➤ Bacs déchets commandés à retirer

Monsieur le président informe qu'il reste des bacs de Lignerolles, Saint Germain et les Authieux à retirer dans les locaux afin de pouvoir faire de la place dans le but de recevoir prochainement la livraison de composteurs et de bacs.

➤ Eurovia : interventions

Madame Coulong demande à monsieur Douard s'il est possible que l'entreprise Eurovia se rapproche des communes afin de voir ensemble où se situent les nids de poule dans le but de ne pas les faire revenir. Madame Revel soutient cette demande car sa commune a été victime de ce problème.

Monsieur Douard en prend note et se rapproche d'Eurovia afin de résoudre ce soucis. Il sollicite un courrier de la commune d'Epieds afin de solutionner le rebouchage des trous oubliés.

➤ Achat véhicule : UGAP

Monsieur Dubois demande si le service des marchés publics travaille avec l'UGAP (regroupement de commandes), puisque un gain jusqu'à 40% de remise peut être accordé via cette démarche.

Monsieur le Président donne la parole à madame Boisaubert, responsable des marchés publics.

Madame Boisaubert répond effectivement, l'UGAP est connu des services de la CCPN, mais que sur un appel d'offres pour un seul véhicule, l'UGAP ne se positionne pas sur ce genre de marché. De plus, ils voient passer toutes les publicités et retiennent les plus intéressantes pour eux. Ils négocient les gros marchés.

De ce fait, la parution est effectuée et les garagistes de la collectivité ont, eux-aussi, été contactés directement afin de les informer de la procédure.

➤ Commission Finances

Madame Coulong indique que lors de la dernière assemblée générale, une commission finances a été créée. Or, durant le dernier bureau, elle s'est vue objecter la légitimité de cette commission.

Les membres du bureau conçoivent la création d'une commission finances mais ne jugent pas nécessaire de la faire entrer dans les statuts. Madame Coulong s'est entendue dire qu'il ne s'agissait que d'un groupe de travail.

Monsieur le président intervient en précisant que toutes les commissions créées ont une compétence à proprement parler. Il cite le titre 3 du règlement intérieur de la collectivité : «Le conseil communautaire forme, autant que de besoin, des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer les décisions.» Madame Coulong demande alors où est le problème, il s'agit là d'une commission comme toutes les autres. Madame Coulong a le sentiment, par cette manœuvre, que les finances n'ont pas d'importance dans cette communauté, elle estime qu'il y a eu tromperie.

Monsieur le président reprend en répétant qu'il ne s'agit pas d'une compétence, que toutes les commissions ont été créées sur une compétence. Si madame Coulong le souhaite, elle peut intégrer la commission finances à l'économie qui existe déjà.

La commission finances n'est indiquée ni dans la liste des compétences obligatoires, ni dans les optionnelles. De ce fait, madame Coulong stipule que puisqu'il s'agit d'une commission de travail, monsieur le président est donc le président de cette commission, madame Coulong attendra donc que monsieur le président organise ses réunions de travail et la convoque.

Monsieur Masson signale que les statuts peuvent être modifiés afin d'avoir une meilleure lisibilité du budget. C'est une commission qui aura autant de travail que les autres.

Monsieur le président précise que toute commission qui voudra se créer sera traitée de la même façon.

Monsieur Pichois propose de voter à mains levées afin de résoudre le dilemme.

Monsieur le président et madame Coulong indiquent que ce n'est pas possible du fait que cela n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

Les membres de cette nouvelle commission attendront donc une convocation de monsieur le président afin de se réunir pour étudier le budget.

Séance levée à 20h20.